



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2026 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Personne/s demandant/s la séance extraordinaire selon l'article 152 du CM : Le directeur général

Les documents nécessaires à la séance ont été partagés par courriel le mardi 27 janvier 2026.

Sont présents :

Sarah Bernier

Simon Habel

Jean-Claude Giroux

Denis Laprise

Mylène Gill

Ghislaine Litière

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h00.

2026-01-51 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PTI
4. Adoption du budget
5. Période de question
6. Levée de la séance

Il est proposé par Mylène Gill, appuyée par Simon Habel, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PTI



2026-01-51 : RÉOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI).

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyée par Denis Laprise, et résolu d'adopter le plan triennal d'immobilisation tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. ADOPTION DU BUDGET

2026-01-52 : RÉOLUTION POUR ADOPTION DU BUDGET 2026

Attendu que la municipalité doit déposer le budget pour l'année 2026 avant le 31 janvier 2026 car l'année 2025 a été année d'élections municipales;

Il est proposé par Mylène Gill, appuyée par Ghislaine Litière, et résolu d'adopter le budget proposé et équilibré de 1 214 700 \$ pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-01-53 : RÉOLUTION POUR LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Mylène Gill, appuyée par Simon Habel et résolu de demander au maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

M. Le Maire lève la séance à 19h15.

Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/Secrétaire-greffier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 29 janvier 2026.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 2 mars 2026.